

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust

Par délibération du 14 octobre 2024, le Conseil Communautaire de REDON Agglomération à engagé le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust.

La modification envisagée du PLU a pour objet de redéfinir et de modifier le règlement littéral pour permettre le développement de projets et faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme.

Les pièces constituant le projet de modification simplifiée du PLU, joint le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées et consultées, **seront tenus disponibles du lundi 5 mai au lundi 2 juin 2025 inclus** :

- Sur support papier en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, 13 place de la mairie – 56350 Saint-Vincent-sur-Oust,
- Sur le site internet de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

Pendant toute la période de mise à disposition, le public pourra également adresser ses observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust,
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@saint-vincent-sur-oust.fr](mailto:mairie@saint-vincent-sur-oust.fr), en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°2 du PLU », ou par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Président de REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard – 35600 REDON.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil Communautaire qui en délibérera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte par délibération motivée, des avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et des observations du public.